

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_022

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaëtane GABORY
Guy CAILLAUT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, rappelle qu'une convention de mise à disposition du personnel existe entre la commune et le CCAS.

Du fait du mouvement de l'effectif, Madame Y. DE BARROS propose de modifier cette convention de mise à disposition pour les raisons suivantes :

- 1 poste ouvert à 28/35ème sur le grade d'adjoint technique territorial avait été maintenu dans les effectifs de la commune : l'agent qui occupait ce poste ne pouvait être transféré au CCAS au 01.01.2026 en raison de son statut (stagiaire). Ce poste qui a été créé sous le CCAS de Mauges-sur-Loire est vacant et en cours de recrutement. Il n'y aura donc plus de mise à disposition.
- 1 poste ouvert à 34/35ème sur le grade d'adjoint technique territorial sera désormais occupé, au 1^{er} septembre 2026 par un agent dont les missions sont majoritairement en lien avec les résidences seniors. Ce poste sera créé, lors du Conseil d'Administration du CCAS du 29/06/2026 par le CCAS. Il n'y aura donc pas de mise à disposition.

Madame Y. DE BARROS indique que l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération régularise ces mouvements.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	65
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

- Valider les dispositions de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la commune et le CCAS de Mauges sur Loire
- Autoriser Le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 65
(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 10 juillet 2026
Le Maire
Gilles PITON